



CAEN PIC
P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 30 septembre 2019

Face au gouvernement, construire les mobilisations des salarié·e·s

Après deux ans à superbement ignorer les organisations syndicales et près d'un an après le début de la crise des Gilets Jaunes, Macron à l'évidence seul maître à bord d'une République plus que jamais monarchique, l'affirme avec force, le temps serait désormais au dialogue, à l'écoute, à la concertation.

Sans doute la persistance d'un rejet important dans l'opinion et la perspective des élections municipales difficiles expliquent en partie cette humilité nouvelle adoptée plus par discipline que par conviction par le gouvernement.

Il ne s'agit pas pour Macron, de risquer d'affronter dès l'automne, un vaste mouvement de contestation. Le recul du calendrier de la réforme des retraites et l'annonce du renoncement à la suppression des 120000 postes de fonctionnaires s'expliquent par la détermination des organisations syndicales et du mouvement social à ne pas accepter sans lutter ces contre-réformes sociales.

Pour autant, les options de fond demeurent, c'est le choix de raboter le modèle social au prétexte de compétitivité internationale, de s'aligner sur les revendications patronales, de poursuivre une orientation néolibérale, malgré la colère sociale et la catastrophe environnementale qui s'annonce. D'où des contractions criantes, non dénuées de cynisme. Au G7 Macron dénonce à juste titre Bolsonaro, quelques jours après avoir fait ratifier le CETA, si destructeur pour l'environnement.

Dans ce contexte, il conviendrait que les alternatives politiques sociales et écologistes deviennent à nouveau crédibles. De lourdes responsabilités pèsent aussi sur un mouvement syndical trop fragmenté.

Pour la FSU, les mouvements de fin d'année face au projet des écoles des savoirs communs ou la réforme des lycées ou du bac, ont démontré que les personnels ne sont en rien résignés. S'il faut éviter de considérer la réforme des retraites comme la mère de toutes les batailles, elle reste incontournable en termes d'action syndicale. La FSU se fixe comme tâche, au plus près des personnels, d'en expliquer les enjeux et les menaces. Elle sera présente dans les actions interprofessionnelles. Pour la FSU, seule la mobilisation massive des salarié·e·s, dans l'unité syndicale la plus large, sans exclusive, peut établir un rapport de force favorable. C'est ce qu'elle compte construire dans les mois qui viennent.

Jérôme Adell

Vade retro la réforme de la voie pro !



Comment ne pas être alarmiste quant à cette rentrée 2019 ?

Force est de constater que de nombreux collègues sont confrontés à une mise en place de la réforme de plein fouet, et se retrouvent en grandes difficultés.

Nous rappelons que le 5 septembre, à la majorité des votants, le CHSCT ministériel a validé l'alerte

déposée par le SNUEP-FSU concernant la réforme de la voie professionnelle. Il confirme que cette réforme engendre des risques psycho-sociaux pour les personnels.

Donc réagissons et n'hésitons pas à faire des signalements dans le RSST pour décrire la dégradation des conditions de travail et les conséquences sur notre quotidien professionnel.

L'impact sur les équipes pédagogiques entraîne tensions et souffrances. Il est même demandé, par leur direction, à certains collègues de faire des comptes-rendus des progressions envisagées lors des co-interventions, sans pour autant leur permettre d'avoir des temps banalisés pour se réunir.

Certains collègues ont dû intervenir en co-intervention avec 3 ou 4 collègues différents dès la rentrée sans directive claire, sans temps de

concertation.

Même constat en ce qui concerne la mise en place du chef d'œuvre... Que penser de l'absence d'information sur les modalités des CCF ou des épreuves ponctuelles ?

L'ensemble des personnels subit cette réforme douloureusement aussi bien au niveau professionnel que personnel. Faisons-le savoir !

Le CHSCT ministériel confirme les risques psycho-sociaux induits par la réforme Blanquer de la voie professionnelle

La fusion des académies de Rouen et de Caen est un processus dangereux



Face à la mobilisation inédite du personnel contre la fusion des deux académies, le ministère a reporté à plusieurs reprises, depuis le mois de mars, la consultation des comités techniques ministériels (CTM) sur le projet de décret de fusion des académies de Rouen et de Caen.

Finalement mis à l'ordre du jour après la période des examens, le 9 juillet dernier, les élu-es du Comité technique ministériel se sont prononcé-es à l'unanimité pour une saisine du CHSCT ministériel préalable à la consultation du CT sur le projet de décret. Malgré ce vote unanime, le ministère a maintenu le vote sur le projet de décret de fu-

sion conduisant à un avis défavorable du CTMEN : toutes les organisations syndicales se sont prononcées contre le projet, sauf l'UNSA. Le CT de l'enseignement supérieur du 16 juillet a vu le même scénario se jouer. En effet, si le comité technique reste une instance consultative, le vote unanime des représentant-es du personnel contre le projet de décret aurait conduit à l'obligation du ministère de revoir sa copie. En refusant de participer au vote le 9 juillet puis par son abstention le 16 juillet, l'UNSA prend une position en faveur de la publication du décret et donc de la fusion des académies de Rouen et de Caen.

Pour la FSU, la fusion des académies de Rouen et de Caen est un

processus dangereux pour les conditions de travail des collègues et le respect de leurs expertises professionnelles ou leurs carrières. La mobilisation massive et continue du personnel contre ce projet signe bien un refus collectif de la fusion. En aucun cas ce projet n'est motivé par une amélioration du service public aux usagers. Pourtant, des réorganisations de services semblent déjà en cours pour la rentrée 2019 en dehors de tout cadre de dialogue social et ce, malgré les annonces répétées, mais restées vaines, de la rectrice de respecter ce dialogue.

François FERRETTE,
co-secrétaire académique
du SNASUB-FSU

Rentrée à
Pôle Emploi

Contrôle des chômeuses et chômeurs et précarisation des salarié.e.s



Entre l'arrivée de la nouvelle convention d'assurance chômage, qui va, dès novembre, éloigner de l'accès à une allocation des milliers de demandeurs d'emploi, et la volonté de la direction générale de modifier la convention collective nationale de façon à institutionnaliser le recours au CDD à Pôle emploi, c'est une rentrée sous le signe de la précarisation que vivent l'opérateur public, ses salariés et ses usagers. Si on ajoute à cela le renforcement du contrôle des chômeurs « non pour

les sanctionner mais pour les redynamiser » selon la direction qui annonce ce que lui dit d'annoncer le ministère, il n'y a aucune raison de voir l'avenir avec optimisme. Le regard sur la courbe statistique gardera longtemps encore une place prépondérante, bien plus grande que l'intérêt pour les conditions de vie, au travail comme au chômage.

A ce contexte s'ajoute l'organisation des élections professionnelles dont l'enjeu est fondamental en raison de la mise en place du CSE, Comité Social et Économique. La fusion des différentes instances (Comité d'établissement, délégués

du personnel, CHSCT) divise par deux le nombre de représentants du personnel. La campagne va battre son plein, avec, pour le SNU-FSU un enjeu de représentativité quand les syndicats dits « réformistes » semblent avoir le vent en poupe face à ceux qui portent encore des revendications et qui ne se paient pas de compromis ou de compromissions pour ne pas perdre trop vite les acquis qu'on voudrait leur arracher encore, malgré le massacre déjà entrepris par la loi « travail ».

Les résultats des élections seront proclamés le 8 novembre.

Franck Messidor

Des élections capitales

Les élections professionnelles qui se dérouleront à Pôle emploi à partir 28 octobre marquent un tournant dans la représentation des personnels

Disparition des CE, CHSCT et des délégué-es du personnel

Une nouvelle instance unique, le comité social et économique remplacera désormais le CE, le CHSCT et les délégué-es du personnel.

Voter est indispensable

Dans ce nouveau contexte, vous aurez besoin de représentantes et représentants qui assureront la défense collective des personnels et votre protection individuelle.



Échos de rentrée dans le 1er degré...



La priorité ministérielle comme baisser les effectifs dans les classes de grande section, CP et CE1, oblige à ouvrir là où ce n'était pas prévu... Ainsi certaines écoles rurales du Calvados, après avoir été longtemps malmenées avec des triples voir quadruples niveaux à plus de 28 élèves ont vu leur sort s'améliorer grâce à une ouverture attribuée à la rentrée. Cependant les effectifs explosent dans de nombreux niveaux et le nombre d'élèves moyen par classe en France reste bien au-dessus de la moyenne OCDE.

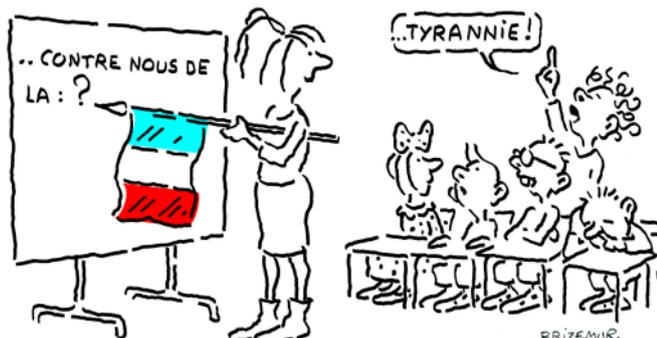
En parallèle, les conditions de

notre métier se dégradent : culture de l'évaluation dans le but de formater les enseignants, expérimentations imposées, multiplication des postes à profil et affectation sur ces postes en dehors de toute règle paritaire. La priorité donnée au primaire se paye, via un management autoritaire subi par les

collègues : il faut que l'investissement soit rentable!

Le SNUipp-FSU ne cesse de dénoncer ces dérives tant au niveau ministériel que départemental : une audience est prévue avec le Directeur académique.

Laurence Guillouard
SNUipp-FSU



Formations obligatoires pendant les vacances



On les croyait définitivement enterrées. Le Parlement n'avait pas retenu l'article ajouté par le Sénat qui installait la formation continue des enseignant.e.s, devenue obligatoire durant les congés. C'était sans compter avec le ministère de l'Education nationale.

Présenté au CTM (Comité Technique Ministériel) le 12 juin, puis le 20 juin, un projet de décret instaure 5 journées de formation pour les enseignants sur les vacances, sans d'ailleurs préciser à quel moment précis elles pourraient avoir lieu. Le texte ne prévoit pas non plus de délai pour prévenir les enseignant.e.s censé.e.s être à la disposition de l'administration. Une allocation pourra être versée, dont le montant fixé par arrêté est de 20€ brut de l'heure avec un maximum de 120€ brut par jour.

Deux réalités guident ce texte. La première, accidentelle, c'est que le ministère organise déjà des formations sur les congés,

par exemple pour les nouveaux enseignements de la réforme du lycée. La seconde, chronique, c'est que le ministère doit remplacer les enseignants si la formation a lieu sur le temps scolaire, ce qu'il est bien incapable de faire. D'où l'idée de rendre la formation obligatoire hors temps scolaire. Une idée bien pratique pour un ministre qui veut dicter de nouvelles méthodes pédagogiques sans avoir le budget lui permettant d'organiser des formations avec remplacement.

Le volume de formation continue des enseignants français est nettement en dessous de celui des autres pays développés. Et les enseignants français sont fortement demandeurs de formation, comme le montre l'enquête Talis de l'OCDE. Le succès des formations proposées en Rep+ à la demande des enseignants en atteste. Les enseignants français sont peu satisfaits des formations qui leur sont imposées. On se rappelle

la contestation des formations liées à la réforme du collège. Or le décret parle de formations "à l'initiative de l'autorité compétente". Mettre des formations obligatoires (avec la loi Blanquer) sur les congés veut dire allonger le temps de travail.

Ce projet de décret a obtenu un vote défavorable unanime au CTM. La FSU a rappelé que cela ne peut que dégrader les conditions de travail, en effet même la DEPP (Direction à l'évaluation, à la prospective et à la performance) rappelle que nous travaillons 44h / semaine et qu'11 jours de nos vacances sont également consacrés à notre métier.

Les vacances des enseignants ne sont donc pas identiques à celle des élèves. La formation continue étant du travail, elle n'a rien à faire sur les vacances. Quand bien même elle serait indemnisée.

Jérôme Adell



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Infirmières et infirmiers en fusion !



La mise en œuvre de la fusion des deux académies normandes continue et cela entraîne de grandes questions de la part des personnels. Pour les infirmier-e-s cela aura un impact à plusieurs niveaux du fait de barèmes différents que ce soit pour les mutations, l'avancement, le RIFSEEP ... L'objectif final étant qu'un ordinateur puisse gérer les situations personnelles des agents sans intervention humaine et surtout paritaire.

D'autre part, de convention en convention notamment avec l'ARS, il est demandé de faire toujours plus sans plus de moyens : contrôle et organisation de séances de vaccination, encadrement d'étudiants du service sanitaire, non reconnaissance financière pour les séances de secourisme, ... et peut être à court terme intervenir à la place de la PMI auprès des élèves de 3ans.

Le SNiCS a toujours défendu et continuera de défendre la place de l'infirmier-e- dans les équipes éducatives, au sein des EPLE, dans le respect des missions qui lui incombent.

La nouvelle Rectrice sera-t-elle à la hauteur de nos attentes ?

Patricia François
SNiCS-FSU

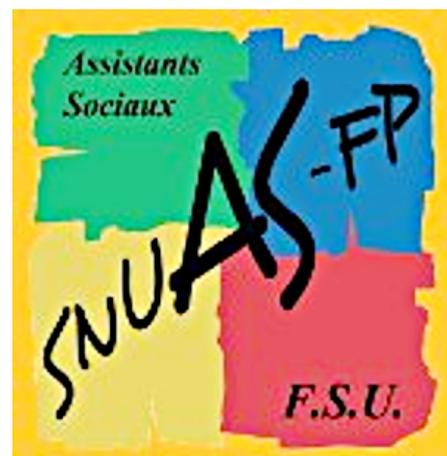
Rentrée des assistantes sociales et assistants sociaux : attention à ne pas perdre la tête !

Nous avons reçu une petite information en début d'année, un simple petit mail nous apprenant que maintenant, il n'y a plus qu'une seule Conseillère Technique Sociale du Recteur pour nos deux anciennes académies, et elle est à Rouen. On avait déjà parfois du mal à la rencontrer ou contacter quand il y avait deux académies, et donc deux CT, alors maintenant...

Concrètement ça n'amène pas vraiment de changement dans notre travail au quotidien, notre niveau fonctionnel est plutôt celui des DSDEN. En revanche, ce que l'on a pu constater, c'est qu'on en est à 5 supports de CT envolés au rectorat, au Crous, à l'université, ou dans les services sociaux pour les élèves des départements ! Et là, ça va finir par se voir... Ces postes de conseiller-e-s techniques sont soit remplacés par des assistantes sociales contractuelles soit pas

remplacés du tout. On sait bien que ce recours massif aux contractuel-les et cette volonté de précariser la fonction publique sont affichés par le gouvernement et son projet de loi dit de « transformation » de la FP. Mais nous ne pensions pas, au vu de nos effectifs constants dans leur faiblesse et de nos missions, constantes dans leur augmentation, être parmi les premiers à expérimenter les *bienfaits* de cette transformation.

On en a pourtant eu des beaux discours de recteurs ou de directeurs académiques, certains allant même jusqu'à nous dire qu'on était « au cœur du métier », que la lutte contre les inégalités sociales et leur reproduction devait être la mère des batailles... C'est joli sous forme de discours, mais les AS sont fatigué-es de ces grandes phrases creuses dont rien, jamais, ne vient confirmer



l'ambition.

Comment ne pas avoir quelques doutes sur la place réelle que notre nouvelle académie Normande veut donner à ses services sociaux quand les postes d'encadrement et d'animation des services sont supprimés ? Le SNUASFP sera cette année encore bien seul, mais toujours très mobilisé pour revendiquer haut et fort la place indispensable des services sociaux de l'académie.

Laurent Adam
SNUAS-FP FSU

Rentrée dans les lycées : réforme Blanquer, nouveau bac, n'en jetez plus !



La rentrée 2019 est donc celle de l'application à marche forcée des réformes Blanquer aux classes de seconde et première. C'est en première que les changements sont les plus sensibles car la logique des filières générales (L E S S) a cédé la place à un tronc commun de 16 H à côté duquel les élèves ont à « choisir » trois enseignements de spécialité (les élèves « décideront de ne pas poursuivre » un de ces enseignements en terminale). L'intérêt de ce nouveau dispositif, dans un contexte budgétaire contraint, est évident : bourrer des groupes de tronc commun indifférenciés largement au delà de 30 élèves . Cette logique d'un lycée « à la carte » fait éclater le groupe classe (ce dont les élèves se rendent amèrement compte ces

dernières semaines) et renvoie chacun-e à la liberté de ses choix, liberté illusoire tant pèsent les déterminismes sociaux et les stratégies informées ayant pour boussole les attendus des formations supérieures les plus « prestigieuses » sur parcoursup. Nous voyons ainsi beaucoup d'élèves bien peu stratèges faire des choix de spécialité par défaut, dans des disciplines dans lesquelles ils estiment avoir le moins de difficultés par exemple, sans logique de poursuite d'études. Renforcement des inégalités et dégradation des conditions d'études sont donc au rendez-vous. Si on y ajoute l'infaisabilité et le caractère rétrograde des nouveaux programmes dans beaucoup de disciplines ainsi que l'usine à gaz du nouveau bac (qui commence ... au mois de janvier de l'année de première), le tableau est très très noir. Côté enseignant-e-s, il ne risque pas de prendre des couleurs : plus de classes et d'élèves, des programmes nouveaux sur deux niveaux à la

fois, un flou bien peu artistique concernant les premières épreuves du nouveau bac en janvier (banque des sujets non accessible, incertitudes sur les conditions de passation...) qui amènent le SNES FSU à exiger son abandon. Quand les équipes de direction n'ont pas réussi le tour de force de mettre la réforme en emplois du temps concrets, la désorganisation est souvent au rendez vous. Non décidément, n'en jetez plus !

Les enseignant-e-s de lycée se sont mobilisé-e-s l'an dernier selon des modalités diverses : grèves, y compris de la surveillance et pour certain-e-s de la correction du bac, refus d'être professeur-e principal-e (effectif dans trois établissements caennais à la rentrée). Un collectif inter-lycées s'est créé sur l'agglomération caennaise. Il faut s'appuyer sur ces expériences pour amplifier et généraliser ces luttes, pour faire reculer Blanquer.

Pascal Besuelle
SNES-FSU



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Retraites, ne laissons pas faire !



Le rapport Delevoye remis au gouvernement cet été, confirme la volonté d'instaurer un régime de retraites par points. Ce système individuel organise la baisse du niveau des pensions et le recul de l'âge de départ à la retraite. Cela suscite beaucoup d'incertitudes pour tous les salariés.

En plafonnant à 14% de PIB le financement des retraites alors que le nombre de retraités doit fortement augmenter, le gouvernement programme la baisse des retraites pour toutes et tous. En affichant une harmonisation des régimes pour un système

« plus juste et plus transparent », cette réforme créera de nouvelles inégalités. Ce sera particulièrement le cas dans la Fonction publique.

En renonçant au calcul des pensions sur les 6 derniers mois et en intégrant des primes très inégales, par exemple dans la Fonction publique territoriale, voire inexistantes comme pour le corps enseignant, c'est une baisse mécanique et importante du niveau des pensions qui est programmée. L'âge de départ à la retraite est également remis en cause. Que ce soit par l'instauration d'un âge pivot ou d'une durée de cotisation minimum, l'objectif recherché est le même : faire travailler plus longtemps.

Des annonces faites sur les droits familiaux, les pensions de réversion ou encore les droits pour les aidants ne garantissent pas une amélioration de la situation, contrairement à ce qui a été dit.

La FSU continuera à défendre l'intérêt collectif et celui en particulier des agent-es de

la Fonction publique. Elle va maintenant engager le débat avec tous les agent-es sur les lourds dangers de ce projet de réforme du système des retraites afin de faire valoir et de porter leurs revendications. Elle les engagera à se mobiliser pour défendre leurs droits à une retraite de haut niveau bien avant l'annonce du projet définitif annoncé pour le mois d'avril 2020.

Jérôme Adell



Référendum Aéroport de Paris mode d'emploi



Aller sur le site :

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

Reférendum d'initiative partagé

Pour soutenir la Proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris afin d'interdire leur privatisation, munissez-vous de :

- Carte d'identité ou passeport (obligatoire), numéro – date de délivrance – département de délivrance
- Carte d'électeur (facultative mais utile car ce sont les données utilisées pour vous identifier sur la liste électorale)

Une adresse email devra être saisie.

Sur le site du ministère de l'intérieur

Congrès départemental du Calvados, le 21 et 22 novembre 2019



Calendrier

► Du vendredi 20 septembre au vendredi 11 octobre : Vote des adhérent-e.s organisé par les syndicats de la FSU. N'oublions pas de voter !

► Jeudi 24 octobre :
Transmission des résultats.

► Jeudi 21 et vendredi 22 novembre : congrès départemental.

► Du lundi 9 décembre au vendredi 13 décembre 2019 : Congrès national à Clermont-Ferrand.

Le congrès est un moment important pour la FSU. Il a lieu tous les 3 ans et a pour but de définir les mandats jusqu'au congrès suivant.

A partir de textes validés par le CDFN (Conseil Délibératif Fédéral National qui se réunit 4 à 5 fois dans l'année), les syndiqué-es sont appelé-es à débattre et à contribuer à leurs rédactions finales dans les congrès départementaux, leurs syndicats nationaux ou leurs tendances en proposant des suppressions, des ajouts ou des modifications.

Le congrès national de la FSU se tiendra à Clermont-Ferrand du 9 au 13 décembre 2019. Afin de le préparer, chaque section organisera un congrès départemental entre le 4 et le 30 novembre, afin de discuter des textes préparatoires, les abonder, les amender,

Dans le Calvados, le congrès départemental se tiendra le jeudi 21 et le vendredi 22 novembre 2019 à la Maison des syndicats, 12 rue du Colonel Rémy. Tou-te-s les adhérent-e-s sont convié-e-s à y assister. On peut le faire déjà en contactant la section par courriel fsu14@fsu.fr.

Par ailleurs, les adhérent-e-s seront invité-e-s à se prononcer sur les rapports d'activités et d'orientation nationaux et départementaux.

Le vote d'orientation national se base sur les propositions émanant des tendances ayant déposé un texte.

